

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 5 novembre 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) René Frappier, Marcel Bouchard, Armande Bouchard, Anne Breton et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Était absent : François Laprise.

RÉSOLUTION: 2019-11-136

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et liberté de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu s'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) de proclamer Chazel municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie conforme

Le 27 novembre 2019



Priscillia Lefebvre

Directrice générale/Secrétaire trésorière

C. C. Madame Chantal Arseneault, présidente Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Cette résolution a été proposée à la séance régulière du 5 novembre 2019 et le procès-verbal qui inclue cette résolution sera adopté à la séance régulière du 3 décembre 2019.